



ALSACE
Collectivité européenne

SPASER

*Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et
Écologiquement Responsables*

Juin 2023

**Collectivité européenne
d'Alsace**

Sommaire

1. Une volonté politique appuyée par l'évolution législative : L'adoption du SPASER	3
2. Une gouvernance partagée conçue pour aligner ambition politique et mise en œuvre par l'administration	5
3. Un schéma solide pour construire durablement	7
Pilier Économie	8
Pilier Solidarité	10
Pilier Environnement	12
Socle transversal	15
4. Les chantiers engagés sur 2023	17
Lexique	18
Un SPASER porté par la Direction des Achats et de la Commande Publique	21

Un SPASER pour faire de la commande publique un outil de réponse aux enjeux de territoire et de société.

Un SPASER pour dynamiser la commande publique et l'ancrer toujours plus dans son écosystème.

Un SPASER pour être acteur d'un monde plus responsable et inclusif.

1. Une volonté politique appuyée par l'évolution législative : L'adoption du SPASER

Dans le contexte de tension sociale que connaît actuellement la France, face aux enjeux de préservation de la biodiversité et des ressources et afin de lutter contre le dérèglement climatique sur notre planète, la mise en place d'un SPASER a paru comme indispensable pour les élus de la Collectivité européenne d'Alsace.

Comme tout SPASER nouvellement créé ou récemment révisé, celui de la CeA est régi par un certain nombre de textes ayant mené ce type de schéma directeur vers son format actuel, permettant de répondre aux obligations légales et réglementaires successives et de s'inscrire dans le contexte difficile, voire inédit, décrit précédemment.

Les prémices des SPASER actuels ont été amenées par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) qui a instauré un schéma de promotion des achats socialement responsables comprenant alors uniquement des objectifs de passation de marchés publics intégrant des éléments à caractère social. Ce schéma visait alors à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et définissait les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel desdits objectifs.

Il n'avait aucun caractère normatif et n'était obligatoire que pour les collectivités dont les achats annuels dépassaient 100 M€ Hors Taxes (décret n° 2015-90 du 28 janvier 2015).

L'intégration d'une ambition écologique est arrivée peu de temps après, en milieu d'année 2015, à travers la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ambitionnant une commande publique plus inclusive, sociale et solidaire, ajoutant donc une obligation de définition d'objectifs de marchés comportant des éléments à caractère écologique et contribuant à la promotion d'une économie circulaire.

C'est par l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 que ces différentes dispositions ont été codifiées à l'article L2111-3 de la commande publique du Code de la commande publique.

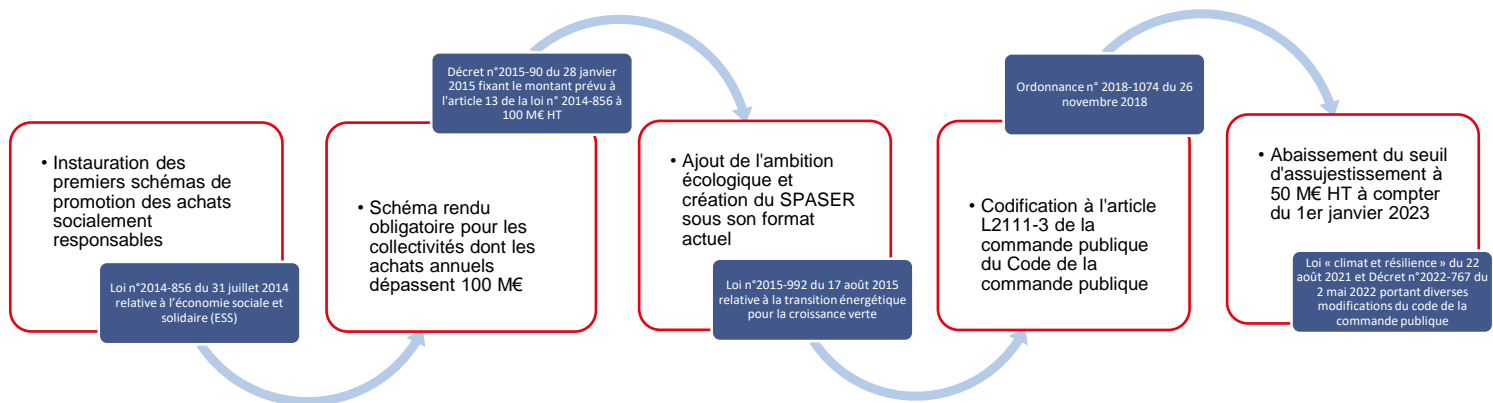
Dernière évolution structurante en date, la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi « Climat et résilience » impose que les SPASER comportent des indicateurs précis, exprimés

en nombre de contrats ou en valeur et publiés tous les deux ans, sur les taux réels d'achats publics relevant des catégories de l'achat socialement et écologiquement responsable parmi les achats publics réalisés par la collectivité et qu'ils précisent les objectifs cibles à atteindre pour chacune de ces catégories.

Le décret n°2022-767 du 2 mai 2022, en application de l'article 35 de la loi « Climat et résilience », a lui abaissé le seuil des SPASER à 50 M€ Hors Taxes par an, avec prise d'effet au 1er janvier 2023. Ce sont plus de 300 collectivités qui y sont dès lors soumises.

À fin 2022, seuls 14 départements étaient dotés d'un SPASER sur les 60 concernés.

La frise chronologique ci-après se propose de synthétiser les évolutions précédemment énoncées :



D'autres textes, comme le Plan National pour des Achats Durables 2022-2025 (PNAD), amènent régulièrement les pouvoirs législatif et exécutif à intégrer de nouvelles dispositions permettant d'orienter les acheteurs publics dans leurs politiques d'achats responsables, et de flécher les dépenses publiques dans certains domaines stratégiques.

C'est également le cas de la loi EGalim (États Généraux de l'alimentation) de 2018, loi LOM (loi d'orientation des mobilités) de 2019 ou loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) de 2020, qui jouent un rôle important dans la politique achats responsables des collectivités.

2. Une gouvernance partagée conçue pour aligner ambition politique et mise en œuvre par l'administration



Afin de faire du SPASER de la CeA un outil stratégique efficace, il est indispensable de définir sa gouvernance, les règles et les pratiques visant à assurer le bon fonctionnement du SPASER.

Le choix est fait de donner une place importante, à la fois aux élus qui décident de la politique de la Collectivité européenne d'Alsace sur ses compétences, mais également à l'administration qui met en œuvre leurs décisions, dans l'intérêt du territoire et des usagers du service public alsacien.

La gouvernance du SPASER est organisée de la manière suivante :

- **Vision et durée dans le temps**
- **Pilotage partagé du SPASER**
- **Indicateurs et communication des résultats**

Vision et durée dans le temps

Le SPASER de la CeA n'a pas de limitation dans le temps, il ambitionne un déploiement et des impacts sur le long terme.

Pilotage partagé du SPASER

La gouvernance du SPASER se fait à deux niveaux :

Le **Comité de Pilotage Politique (CoPIL)**, qui associe les élus de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et la Direction des Achats et de la Commande publique (DACP), est en charge d'animer et de piloter le SPASER de la CeA.

Ce comité peut se réunir une fois par mois, et a minima une fois par an, pour proposer à l'assemblée une révision éventuelle du SPASER.

Par révision, il faut entendre amélioration, modification ou correction.

Le **Comité de pilotage opérationnel (ComOP)** est constitué de représentants des Directions Opérationnelles chargées de la mise en œuvre des actions prévues par le SPASER.

Les principales directions concernées sont notamment :

- la Direction des Routes, Infrastructures et Mobilités (DRIM)
- la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux (DIMG)
- la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture (DEA)
- la Direction Éducation et Jeunesse (DEJ)
- la Direction des Systèmes d'Information et du développement Numérique (DSIN)

Ce comité se réunit a minima tous les trois mois et peut ponctuellement associer des partenaires externes, comme des facilitateurs, des experts thématiques ou des partenaires institutionnels.

Indicateurs et communication des résultats

Les indicateurs qui sont adossés aux objectifs et aux actions du SPASER vont permettre d'évaluer de manière neutre l'efficacité et la progression des actions mises en place pour atteindre les objectifs fixés. Ils permettent de mesurer concrètement les résultats obtenus et d'ajuster les stratégies, le cas échéant.

En lien avec l'obligation de publier les indicateurs de suivi tous les deux ans, ces derniers fournissent des données concrètes qui peuvent être communiquées aux différentes parties prenantes et au grand public.

Ces informations permettent de démontrer les progrès réalisés, de justifier les investissements et les actions de la CeA et de renforcer l'engagement et le soutien des parties prenantes.

3. Un schéma solide pour construire durablement



Le SPASER permet à la CeA, de manière simple et efficace, de renforcer son statut d'acteur du développement durable en actionnant davantage le levier de la commande publique.

Il est construit en intégrant trois piliers thématiques auxquels s'ajoute un socle transversal plus général.

Les piliers Économie, Solidarité et Environnement sont tous importants et complémentaires pour permettre aux achats de la CeA de contribuer à la création d'une société plus durable et inclusive à son niveau. Le Socle transversal est lui présent pour globaliser la démarche achats responsables et étayer le SPASER, notamment sur les aspects de sensibilisation et d'acculturation.

En favorisant des achats qui prennent en compte ces aspects, la CeA ambitionne de réduire son empreinte écologique, de promouvoir des pratiques commerciales éthiques et de soutenir toujours davantage les droits des travailleurs.

Cela bénéficie à la fois à la collectivité, à ses fournisseurs, à la société et à l'environnement dans son ensemble.



Pilier Économie



La Collectivité européenne d'Alsace par ses compétences propres a un fort impact sur l'économie locale avec près de 250 millions d'euros annuels d'achats, auprès de plus de 3 000 fournisseurs dont une majorité d'entreprises locales.

À travers les axes stratégiques liés à l'attractivité et à la facilitation de l'accès à la commande publique, la CeA entend montrer au tissu économique qui compose son territoire, et particulièrement les TPE/PME, que sa commande publique est attrayante et accessible. En activant un certain nombre de leviers juridiques et techniques, mais également en étant plus visible sur les secteurs concurrentiels et non concurrentiels, elle vise à améliorer la concurrence des entreprises sur l'ensemble des domaines d'achats.

L'axe stratégique relatif au soutien des filières locales, agricoles ou industrielles notamment, porte également un message politique fort en faveur du territoire et de ses acteurs, les crises successives en France et en Europe ayant fortement ébranlé le monde économique. L'action de la commande publique de la CeA sur ces aspects va venir renforcer les engagements de la collectivité en matière de politique publique et de soutien au secteur économique, mêlant dépenses d'investissement, dépenses de fonctionnement et subventions notamment.

Axe stratégique

Objectif

Indicateur de suivi et de pilotage

Action

Indicateur d'impact et de réalisation

Attractivité des achats de la CeA

Accentuer les relations partenariales avec les acteurs économiques locaux en matière d'achats

Nombre d'entreprises/partenaires rencontrés annuellement
 Nombre d'actions de communication à destination de leurs membres/adhérents
 Localisation des attributaires de marchés (en montant et en %)
 Attribution des marchés aux PME (en montant et en %)

- 1 Organiser un salon inversé* de l'achat public par an
- 2 Contractualiser avec les fédérations et corporations* locales
- 3 Participer aux forums et salons professionnels alsaciens et limitrophes

Réalisation du salon
 %/Nombre d'acteurs présents au salon

Signature de charte avec les fédérations/corporations*
 Nombre de charte signées

Nombre de participations à des forums ou salons
 Nombre d'entreprises/partenaires rencontrés annuellement

Accès à la commande publique, notamment des TPE/PME

Adapter les pratiques achats au marché des entreprises en Alsace

Nombre moyen de réponses par consultation (taux d'attractivité)
 % de TPE/PME candidates sur les marchés
 Taux d'infirmité sur les marchés

- 4 Verser davantage d'avances aux TPE/PME
- 5 Alléger les contraintes administratives pour les entreprises
- 6 Adapter les allotissements* géographiques aux secteurs concurrentiels

% de marchés avec fournisseurs éligibles et acomptes versés

Taux d'offres irrégulières
 Nombre de nouveaux fournisseurs répondant aux procédures

% de marchés concernés avec allotissement* géographique adapté par l'acheteur

Soutien des filières locales

Soutenir la filière bois alsacienne

Volume/Montant de bois "Fabriqué en Alsace" ou "Bois de France" acheté annuellement

- 7 Intégrer des dispositions favorisant l'utilisation de produits de la construction en bois français, labellisés « Fabriqué en Alsace » ou « Bois de France »

Volume/% de Bois d'Alsace achetés par an vs N-1
 Nombre de fournisseurs du panel en capacité de fournir des produits labellisés

Soutenir les filières agricoles* et agroalimentaires* alsaciennes

Localisation des attributaires de marché sur les familles relatives à de l'alimentaire (en montant et en %)
 % et montant des aliments agricoles* et agroalimentaires* produits en Alsace

- 8 Favoriser les circuits courts* dans les marchés publics passés par la CeA
- 9 Allotir* les marchés de manière à permettre aux structures de toute taille d'y répondre

% des marchés prenant en compte l'approvisionnement en circuits courts*

% de marchés concernés avec allotissement* géographique couplé à allotissement* par produit

Soutenir les filières industrielles alsaciennes

% et montant des achats de fournitures réalisés auprès de fournisseurs localisés en Alsace

- 10 Intégrer, en cohérence avec le contexte achats, des considérations offrant l'opportunité aux entreprises industrielles alsaciennes de se positionner (moyens utilisés localisés sur le territoire, empreinte carbone ...)

Nombre de marchés intégrant des considérations permettant le soutien aux filières industrielles alsaciennes



Pilier Solidarité

Depuis l'adoption de la « loi MAPTAM », la CeA est le chef de file en matière d'action sociale et de solidarité territoriale. À ce titre, elle définit les politiques d'inclusion, d'insertion et de réinsertion professionnelle sur le territoire alsacien et gère le revenu de solidarité active, l'allocation personnalisée d'autonomie ou encore de l'aide aux personnes handicapées.

Dans le cadre de ces politiques, le SPASER prévoit un axe stratégique dédié qui se décline en 7 actions répondant à 3 objectifs, dont 5 actions sous forme d'expérimentation.

Au vu du nombre d'heures d'insertion professionnelle réalisées en 2021 et 2022 (73 309 heures en 2022, en augmentation de 27% par rapport 2021), le SPASER propose de maintenir le dispositif de la clause sociale et de le développer.

Concernant le secteur du travail protégé et adapté et l'insertion de publics éloignés de l'emploi dont les bénéficiaires du RSA, des actions doivent être menées pour prioriser des achats auprès des structures de l'insertion par l'activité économique et plus globalement de l'économie sociale et solidaire.

Enfin, le sujet de la lutte contre toute forme de discrimination et d'égalité face à l'emploi, notamment femme/homme, a été mis au rang d'objectif avec une action de sensibilisation à mettre en œuvre sur les marchés, qui pourrait rapidement se généraliser.

 **Axe stratégique**

 **Objectif**

 **Indicateur de suivi et de pilotage**

 **Action**

 **Indicateur d'impact et de réalisation**

Inclusion, Réinsertion professionnelle et Promotion de l'égalité dans l'emploi

Favoriser l'insertion professionnelle des BRSA* et des publics éloignés de l'emploi

Sensibiliser les acteurs de l'insertion, de l'inclusion et de l'économie sociale et solidaire plus largement à la commande publique, en leur proposant des opportunités de travailler pour la CeA

Lutter contre toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité dans l'emploi

Nombre d'heures d'insertion réalisées sur l'année

Nombre de bénéficiaires uniques/ETP* annuels par type de publics

Nombre de personnes uniques/ETP* en situation de handicap employées dans le cadre de marchés réservés

Dépenses annuelles réalisées auprès du SIAE* et STPA* et SESS*

% du panel de fournisseurs issus de l'ESS*

%/nombre/montant de marchés intégrant une considération ou clause sociale (spécification technique ou condition d'exécution) ou un critère d'analyse des offres sur le volet social

% des fournisseurs ayant signé la déclaration sur l'honneur

11 Etendre le dispositif des clauses sociales aux marchés publics de prestations intellectuelles, services et fournitures

12 Inclure des clauses sociales favorables à certains types de publics (jeunesse, féminin, seniors ...)

13 Organiser des actions de sensibilisation des structures de l'IAE* à la commande publique

14 Conclure des marchés réservés auprès des structures de l'IAE*

15 Conclure des marchés, réservés ou non selon ce que la loi permet, auprès de structures de l'ESS*

16 Conclure des marchés réservés auprès des structures du secteur du travail protégé et adapté

17 Sensibiliser les entreprises aux problématiques de discrimination et promouvoir l'égalité dans l'emploi en faisant signer une déclaration sur l'honneur concernant l'absence de condamnations pour des faits de ce type

Nombre de nouveaux marchés de prestations intellectuelles, services et fournitures bénéficiant de clauses sociales

Nombre de nouveaux marchés bénéficiant de clauses sociales favorables à certains types de publics

Nombre de sensibilisations des acteurs de la Solidarité réalisées annuellement

Nombre de marchés réservés au SIAE* par an

Nombre de marchés basculés en tant que marchés réservés au SESS*

% des marchés réservés aux entreprises adaptées (EA*) et aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT*)

% de contrats prenant en compte la lutte contre les discriminations et l'égalité dans l'emploi



Pilier Environnement



Afin d'inscrire les enjeux environnementaux de la commande publique dans le SPASER de la CeA, les axes stratégiques du pilier Environnement ont été définis par des groupes de travail avec les différentes Directions Opérationnelles et approuvés par les élus du Comité de Pilotage Politique.

Les nombreux échanges ont permis d'identifier le chemin déjà parcouru, et de définir celui restant à parcourir pour faire de la commande publique alsacienne un vrai levier de transformation de son territoire.

À travers les trois axes stratégiques prévus, l'administration est missionnée pour faire de la CeA un acteur public incontournable du changement en faisant perdurer des pratiques d'achats bien établies, mais aussi en lançant des expérimentations.

Il faut rappeler qu'aujourd'hui les milieux naturels, tels que les forêts, les océans, les zones humides et les écosystèmes terrestres, sont confrontés à de multiples menaces. La déforestation massive, principalement due à l'exploitation forestière et à l'expansion agricole, détruit des millions d'hectares de forêts chaque année dans le monde, entraînant la perte d'habitats essentiels pour de nombreuses espèces végétales et animales. De plus, la pollution des océans, la surexploitation des ressources marines et les changements climatiques ont des impacts dévastateurs sur les écosystèmes marins et la biodiversité marine. La disparition d'espèces animales et végétales affecte l'équilibre des écosystèmes, compromettant ainsi la stabilité des services écosystémiques dont nous dépendons tous. De plus, la destruction des habitats naturels contribue à l'augmentation des catastrophes naturelles telles que les inondations et les glissements de terrain, mettant en danger la vie humaine et les communautés locales, même en Alsace.

L'ambition du SPASER est de contribuer à un avenir plus résilient, durable et prospère pour tous.

Concernant la nécessité de lutter contre le dérèglement climatique, la contribution à la neutralité carbone offre des avantages multiples, notamment la réduction de la pollution de l'air, la création d'emplois verts, le renforcement de la sécurité énergétique et la préservation

des écosystèmes fragiles. Elle est essentielle pour atténuer les effets du dérèglement climatique et nous impose d'adopter des sources d'énergie renouvelable, d'optimiser l'efficacité énergétique, de promouvoir la mobilité durable, ou encore de mettre en œuvre des pratiques agricoles durables.

Ces deux axes stratégiques, préservation des milieux et lutte contre le dérèglement climatique, sont complétés par celui relatif aux nouveaux modèles comme l'économie circulaire, qui est une vraie passerelle vers une économie plus résiliente répondant aux enjeux de transition dans lesquels le département s'inscrit, tout comme la volonté de réduction de la production de déchets liés à nos activités.

Les élus et les agents se mobilisent pour répondre avec ambition à ces problématiques et être acteurs du changement qui se profile en Alsace.

Axe stratégique

Objectif

Indicateur de suivi et de pilotage

Action

Indicateur d'impact et de réalisation

Préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources

Limiter l'impact environnemental des achats de la CeA

%/montant de marchés intégrant une considération environnementale (spécification technique ou condition d'exécution) ou un critère d'analyse des offres sur le volet environnemental

- 18 Intégrer des considérations environnementales sur les marchés de Travaux
- 19 Intégrer des clauses exigeant le recours à des produits éco labellisés, certifiés ou équivalent
- 20 Acheter du mobiliers pour collèges/administration respectant les normes environnementales
- 21 Atteindre les objectifs de la loi EGalim* en matière produits bio et de circuits courts* dans la restauration

- % de marchés de travaux prenant en compte au moins une considération environnementale
- % de marchés exigeant le recours à des écolabels*
- % des achats de mobiliers achetés ayant un label type NF* ou FSC* ou PEFC*
- % de produits durables et de qualité
- % de produits bio

Lutte contre le dérèglement climatique et Contribution à la neutralité carbone

Maîtriser aux mieux les énergies et fluides
Réduire l'empreinte carbone liée à nos achats

% d'énergies décarbonées* dans l'énergie achetée
Bilan carbone annuel du scope 3 de la CeA en eqCO2*

- 22 Favoriser l'achat d'énergies décarbonées*
- 23 Mettre en place un reporting carbone des fournisseurs de la CeA
- 24 Privilégier l'achats d'enrobés à froid ou à température moyenne
- 25 Intégrer dans les marchés le fait que le titulaire doit éviter la circulation durant les heures de pointe, privilégier le transport groupé ainsi que l'utilisation de véhicules à faible émission de GES*

- Poids carbone* lié à nos consommations d'énergies
- % de mp notifiés intégrant un dispositif en faveur de la réduction des GES* (clause, critère, spécif technique) eqCO2* évités sur les marchés annuellement
- Tonnage d'enrobés à froid ou à température moyenne acheté par an
- % des marchés prenant en compte le transport raisonné*

Décarboner* la mobilité professionnelle des agents de la CeA

% de moyens de transport à faibles ou très faibles émissions dans le parc (VL, VU, vélos...)

- 26 Adopter une stratégie d'achats de véhicules et de vélos en cohérence avec les objectifs de décarbonation*

- % de moyens de transport à faibles ou très faibles émissions dans le renouvellement annuel du parc, quel que soit le mode d'achat

Aide au développement de modèles répondant aux enjeux actuels

Devenir acteur de l'économie circulaire* afin de limiter, en amont, la consommation et le gaspillage des ressources et, en aval, la production de déchets
Intégrer l'ESS* dans la réponse aux enjeux environnementaux

% achats annuels réalisés AGECE* : mesures réemploi* et/ou réutilisation* et/ou recyclage* et/ou produits intégrant des matières recyclées
Taux de valorisation des déchets* sur les chantiers CeA
Tonnage de déchets générés annuellement
% d'entreprises de l'ESS* attributaires sur des marchés avec considérations environnementales

- 27 Accroître les achats de produits du réemploi*/réutilisation* ou intégrant des matières recyclées* sur les marchés de fournitures
- 28 Prévoir des clauses de réemploi*/réutilisation* sur les chantiers de construction ou de réhabilitation
- 29 Mettre en œuvre un suivi effectif d'exécution des clauses en matière de tri et de recyclage* de déchets
- 30 Systématiser le SOGED* et intégrer des clauses contractuelles de réemploi* sur site ou de valorisation de déchets* pour les chantiers routiers/autoroutiers
- 31 Expérimenter la vitrification* des déchets d'amiante issus des chantiers de bâtiment
- 32 Conclure des marchés réservés permettant de soutenir de nouvelles filières créées par des SESS*, dans le domaine environnemental

- % des dépenses relatives à des biens issus de la réutilisation* et du réemploi*
- % des marchés de construction et réhabilitation avec clauses de réutilisation* et/ou réemploi*
- % des marchés générant des déchets bénéficiant de ce suivi effectif d'exécution
- % des marchés de travaux intégrant la notion de SOGED* comme obligation contractuelle
- Tonnage/%/montant de déchets amiante vitrifiés*
- %/nombre de marchés réservés soutenant les filières nouvelles créées par des SESS* dans le domaine environnemental



Socle transversal



Basis

Le socle transversal du SPASER est fondamental. Il fait office de base solide pour assurer la bonne mise en œuvre de la politique achats responsables de la CeA, qui doit répondre à des enjeux plus larges que ceux entrant dans le simple périmètre du SPASER.

Sans être plus important que les trois piliers, il se veut plus global dans son approche et vise à accompagner le changement au sein de l'administration, mais aussi à sensibiliser et acculturer aux achats en général et aux achats responsables plus spécifiquement.

Le choix pour ce socle s'est porté sur un axe stratégique dont le but est la pérennisation de la démarche achats responsables, mettant au cœur du sujet les objectifs et les enjeux du SPASER.

Ce dernier doit permettre aux différentes parties prenantes, internes comme externes, de trouver un sens à l'ensemble des actions définies et de se les approprier, chacun à son niveau en fonction de son positionnement.

Le rôle de ce socle est enfin, en intégrant les enjeux de développement de la plateforme Alsace Marchés Publics, de continuer dans cette démarche de partage et de collaboration avec les autres acteurs locaux de la commande publique en mutualisant certains outils et certaines données.

 **Axe stratégique**

Pérennisation de la démarche achats responsables, en lien avec les directions opérationnelles et les partenaires externes

 **Objectif**

Engager et communiquer sur la démarche de la CeA en matière d'achats et d'achats responsables

Monter en compétence sur les piliers du SPASER*

Mutualiser les outils entre collectivités alsaciennes

 **Indicateur de suivi et de pilotage**

% des partenaires externes sensibilisés à nos achats responsables

% des marchés répondant aux objectifs environnementaux ou sociaux en matière de considérations intégrées

% des équipes DACP* /Directions opérationnelles sensibilisées

% et montant des marchés publics éligibles passés dans AMP* par les utilisateurs

 **Action**

33 Engager la démarche « Relations fournisseurs et achats responsables »

34 Contribuer au développement des achats responsables avec les partenaires externes

35 Présenter annuellement le prévisionnel achats à l'ensemble des parties prenantes

36 Sensibiliser et former les collaborateurs aux achats responsables

37 Continuer à développer Alsace Marchés Publics

 **Indicateur d'impact et de réalisation**

Charte RFAR* (Relations fournisseurs et achats responsables) signée ou non

Nombre de réunions réalisées concernant les sujets d'achats responsables avec les partenaires externes

Nombre d'entités (partenaires ou fournisseurs) assistant annuellement à la présentation

Nombre de nouvelles personnes sensibilisées sur l'année

Nombre moyen d'offres déposées par consultation sur la plateforme

4. Les chantiers engagés sur 2023

Cette version initiale du SPASER de la Collectivité européenne d'Alsace est une version qui se veut dans l'action concrète, sur le long terme.

Dans les prochains mois, sur la seconde partie d'année 2023, un travail important attend les équipes de la CeA, à la fois au niveau de la Direction des Achats et de la Commande Publique, mais également au niveau de l'ensemble des Directions Opérationnelles.

Dès la fin du mois de juin 2023, les différents membres du ComOP seront nommés, avec une première réunion prévue dès le mois de Septembre.

Un état des lieux complet et détaillé sur 2021 et 2022, axe stratégique par axe stratégique, permettra de donner encore davantage d'éléments pour orienter concrètement les plans d'actions du SPASER.

La définition des objectifs chiffrés par indicateur, pour les objectifs et les actions, va également permettre de concrétiser des mois de travail pour les équipes des directions opérationnelles. Des objectifs à horizon 1, 3 et 5 ans devraient donc être intégrés sur les quelques 37 fiches-actions, ainsi que sur les fiches-indicateurs en parallèle.

Ainsi, une version consolidée pourra être proposée par le Comité de Pilotage Politique en début d'année 2024, afin d'intégrer l'ensemble de ces éléments et de faire de ce document le porte-étendard des achats responsables de la Collectivité européenne d'Alsace.

Lexique

AGEC : Anti-gaspillage pour une économie circulaire

Agriculture : Production de matières premières alimentaires

Agroalimentaire : Transformation de matières premières alimentaires en produits alimentaires transformés

Allotissement : Cela consiste à fractionner un besoin en plusieurs lots, en fonction des caractéristiques techniques et/ou géographiques distinctes des prestations, ou de la structure du secteur économique concerné

AMP : Alsace Marchés Publics

BRSA : Bénéficiaires du RSA

CAO : Commission d'Appel d'Offres

Chambres consulaires : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambres des Métiers et de l'Artisanat et Chambre d'agriculture

Circuits courts : Selon le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, est considéré comme circuit court un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Les produits alimentaires bruts tels que les fruits, les légumes, le fromage et la viande font partie des produits issus de l'agriculture qui peuvent être issus de circuits courts. Des produits transformés peuvent être également vendus en circuits courts à condition qu'ils soient transformés sur le lieu d'exploitation (conserves de légumes, fruits ou viandes, fruits séchés...)

CRESS : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

DACP : Direction des Achats et de la Commande Publique

Décarbonation : La décarbonation désigne l'ensemble des mesures/techniques mises en place en vue de limiter l'empreinte carbone d'une entreprise, d'un secteur d'activité, d'un pays ou d'une économie

DGA : Directions Générales Adjointes

EA : Entreprise Adaptée

Écolabels : Signes d'excellence, les écolabels garantissent un niveau d'exigence élevé en termes de limitation des impacts des produits et services sur l'environnement et la santé, tout en maintenant leur niveau de performance

Économie circulaire : L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets

EGalim : États Généraux de l'alimentation

Énergies décarbonées : Énergie nucléaire ainsi que la totalité des énergies dites renouvelables, à savoir les énergies solaire, éolienne, hydraulique, marine, géothermie et la biomasse

eqCO2 : Masse de dioxyde de carbone qui aurait le même potentiel de réchauffement climatique qu'une quantité donnée d'un autre gaz à effet de serre

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

ESS : Économie Sociale et Solidaire

ETP : Équivalent Temps Plein

FAS : Fédération des Acteurs de la Solidarité

Fédérations et corporations : Regroupement de plusieurs professionnels ayant une cause commune ou agissant dans le même sens, souvent pour promouvoir leur discipline

FFB : Fédération Française du Bâtiment

FRTP : Fédération Régionale des Travaux Publics

FSC: Label qui assure que la production d'un produit à base de bois (ex. meuble) a suivi le cahier des charges d'une gestion durable des forêts

GES : Gaz à effet de serre

IAE : Insertion par l'Activité Économique

Indicateur de suivi et de pilotage : Indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par le SPASER (rythme de progression par rapport aux ambitions, identification des freins et détermination de mesures correctives envisageables)

Indicateur d'impact et de réalisation : Indicateurs visant à caractériser les effets des actions menées

MEF : Maison de l'Emploi et de la Formation

NF : Norme française

PEFC : label qui garantit qu'un produit est issu de sources de bois responsables et/ou de forêts gérées durablement

PNAD : Plan National pour des Achats Durables

Poids carbone : Le poids ou l'empreinte carbone représente la quantité de gaz à effet de serre (ou équivalent) induite par une activité donnée

Recyclage : Opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins

Réemploi : Opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus

Réutilisation : Opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau

Révision : Relecture attentive et méthodique du document en vue de l'améliorer, de le modifier ou de le corriger. Elle a pour but d'assurer la qualité de la langue et l'efficacité de la communication

RFAR : Relations fournisseurs et achats responsables

Salon inversé : Salon professionnel dans lequel des acheteurs, au sens générique du terme, tiennent des stands qui sont visités par des fournisseurs

Secteurs concurrentiels : Secteurs ne faisant pas partie des secteurs aidés, qui concernent eux différentes activités, soutenues par l'État sous forme de subventions, d'allégements fiscaux ou de prêts gratuits de locaux par exemple

SESS : Structures de l'Économie Sociale et Solidaire

SIAE : Structures de l'Insertion par l'Activité Économique

SOGED : Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets

SPASER : Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables

STPA : Secteur du Travail Protégé et Adapté

Transport raisonné : Le transport raisonné formalise le principe d'affectation aux différents moyens de transport (vélos cargo, deux-roues motorisé, véhicules utilitaires, transports groupés ...) d'univers de pertinence, selon les temps, les territoires et les motifs du déplacement

URSIEA : Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economie d'Alsace

Valorisation de déchets : Ensemble de procédés par lesquels on transforme un déchet matériel en un autre produit, matériel ou énergétique

Vitrification : Également appelée , la vitrification consiste à mélanger de l'amiante avec des matériaux inertes et du ciment et à chauffer ce mélange à très haute température pour le transformer en vitrifiât, une roche silicatée non toxique

Un SPASER porté par la Direction des Achats et de la Commande Publique

La Direction Générale des Services a confié à la Direction des Achats et de la Commande Publique le projet d'élaboration et de pilotage du SPASER de la CeA.

Un poste de chargé de mission est, pour partie, dédié à cette mission en parallèle de missions plus larges sur la politique achats de la CeA.

Contacts et coordonnées

Pilotage du projet : **Kévin DOPPLER**

Chargé de mission Pilotage de la politique des achats

Direction des Achats et de la Commande Publique

Mob : 06 27 01 59 77

Tél : 03 88 76 67 96

kevin.doppler@alsace.eu

Sous la direction de : **Jean-Sébastien PIETRI**

Directeur des Achats et de la Commande Publique

Tél : 03 88 76 68 82

jean-sebastien.pietri@alsace.eu

